



**Mot liminaire du point de presse animé par le Président de la CNIDH, le 3 août 2015**

La CNIDH a appris avec consternation l'assassinat brutal et ignoble du Lieutenant Général Adolphe Nshimirimana et des éléments de sa garde ce dimanche 02 août 2015 en commune urbaine de Kamenge;

Cet assassinat ciblé vient s'ajouter à d'autres assassinats commis ces derniers jours dans certaines localités du pays notamment dans les communes urbaines de Cibitoke, Kanyosha, Musaga, Ngagara, Nyakabiga, en mairie de Bujumbura, et dans les communes de Mukike et Mutambu dans la province de Bujumbura;

La CNIDH adresse ses condoléances les plus attristées à la famille du Lieutenant-Général Adolphe Nshimirimana et à toutes les familles éprouvées, aux corps de défense et de sécurité, à la Présidence de la République et à la population burundaise en général;

La CNIDH condamne de nouveau et avec énergie la violence d'où qu'elle vienne et en particulier tout recours à la violence notamment les atteintes au droit à la vie comme moyen de règlements de comptes ou de différends politiques;

La CNIDH condamne par ailleurs les actes de violence physique commis sur la personne du journaliste Esdras Ndikumana, correspondant de RFI alors qu'il était parti sur le lieu du crime dans l'exercice de son métier;

La CNIDH exhorte tous les protagonistes politiques à s'abstenir de tout acte de provocation, de violence ou de vengeance, et à continuer à inculquer au sein de leurs militants l'esprit de tolérance mutuelle, de cohabitation pacifique et surtout du respect de la vie et de la dignité humaine;



La CNIDH appelle les Burundais au calme, à la retenue, à l'unité et à la solidarité nationale particulièrement en ces moments de grande sensibilité politique;

Elle les appelle en outre, à résister contre tout acteur ou phénomène de nature à diviser les filles et fils de ce pays;

La CNIDH rappelle que toute revendication politique doit passer par le dialogue ouvert et sincère et non par la violence;

La CNIDH exhorte les services de sécurité à doubler de vigilance pour assurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire et prévenir la survenance de soi-disant actes de vengeance fondés sur des soupçons;

La CNIDH exhorte les autorités judiciaires à diligenter les enquêtes nécessaires afin d'arrêter et de traduire les auteurs de ces crimes en justice;

La CNIDH continuera à faire le suivi des diligences qui seront réservées au traitement judiciaire de tous ces cas d'assassinats ignobles.

Fait à Bujumbura, le 3 août 2015

Jean-Baptiste Baribonekeza

Président

